

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DFA 77 Attribution d'une aide d'urgence (50 000 €) au centre communal d'action sociale de Trèbes.

M. Emmanuel GREGOIRE, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu le budget primitif de l'exercice 2018 de la Ville de Paris délibéré par le Conseil de Paris lors de la séance des 11, 12, et 13 décembre 2017

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer une aide d'urgence de 50 000 € au CCAS de Trèbes ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Emmanuel GREGOIRE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 50 000 € est attribuée au centre communal d'action sociale de Trèbes.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris au titre de l'exercice 2018.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO